

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1378

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment un affichage informatif peut-il faire ressortir l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre des biens et services concernés ? Selon quels critères cet impact doit-il être apprécié pour être clairement explicité auprès des consommateurs ? Cette obligation crée un flou juridique, la notion d'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre n'étant pas définie juridiquement. Elle doit donc être supprimée.